

TNT : publication par le CSA de la troisième phase de planification des fréquences

Conformément aux engagements figurant dans le texte de l'appel aux candidatures du 24 juillet 2001 pour l'édition de services de télévision à vocation nationale diffusés par voie numérique terrestre, le Conseil supérieur de l'audiovisuel vient de publier la liste des fréquences identifiées sur les 15 sites concernés par la troisième phase de planification. Cette liste s'ajoute à celle des 59 premiers sites déjà publiés. Cette nouvelle phase de planification permet de confirmer l'existence de 6 multiplex sur chaque site et d'aboutir à un taux de couverture d'environ 65 % de la population française pour l'ensemble des 74 sites correspondant à ces trois phases de planification (l'objectif final étant d'atteindre une couverture comprise entre 80 et 85 % de la population avec 110 sites). Le Conseil poursuit par ailleurs ses travaux pour rechercher sur ces sites des fréquences supplémentaires destinées à la télévision locale.